

## Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités

Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire

Ancien Hôpital Militaire  
32 avenue Maréchal Foch  
66906 Perpignan cedex  
Tel : 04 68 85 82 31



# PLAN DE RELANCE DE LA CERISE

## OBJET DE L'INTERVENTION

**Aide à la plantation pour la mise en place de nouveaux vergers de cerisiers.**

## BÉNÉFICIAIRES

**Agriculteurs hors Organisation de Producteurs, adhérents à une démarche collective.**

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

**Liste variétale :** liste disponible sur demande (Chambre d'Agriculture ou Conseil Départemental et faisant l'objet d'une révision annuelle).

**Territoire :** tout le territoire du Département est couvert par cette mesure.

### **Type d'aide :**

- Aide à la plantation : 40 % des frais engendrés, plafonnée à 6 000 € / ha et à 3 ha / agriculteur / an.
- Aide au palissage : 40 % des frais engendrés, plafonnée à 1 600 € / ha et à 3 ha / agriculteur / an.

## COMPOSITION DU DOSSIER ET PIÈCES A FOURNIR

**Le dossier de demande de subvention est à retirer et à déposer auprès de France Agrimer dans le cadre de l'appel à projets « aides à la rénovation de vergers ».**

**Si le financement des investissements cités ci-dessus n'est pas obtenu dans le cadre de l'appel à projets « aides à la rénovation de vergers », alors un dossier peut être déposé auprès du Conseil Départemental.**

## CONTACT

**Service instructeur – Conseil Départemental : Tél. : 04 68 85 82 40**

**Direction Générale Adjointe des Territoires et Mobilités  
Service Foncier Rural – Agriculture et AgroAlimentaire  
Conseil Départemental des P.O  
Hôtel du Département - BP 906  
66906 - PERPIGNAN Cedex**